Communiqué de presse - Nouvelle publication Paris, le mardi 4 décembre 2012

 ***Pôles de compétitivité : transformer l’essai.***

***TROIS PROPOSITIONS POUR FAIRE EMERGER DES « SILICON VALLEYS » A LA FRANÇAISE***

***Les préconisations du rapport Gallois, l’acte III de la décentralisation et le lancement de la phase III des pôles remettent les pôles de compétitivité au cœur de l’actualité.***

***A partir de 2005, la mise en place des pôles de compétitivité a constitué une inflexion bienvenue des politiques économiques françaises, jusqu’alors fondées sur de grands programmes industriels pilotés au niveau national. Cette approche traditionnelle, pertinente après-guerre, est en effet moins adaptée dans une économie internationalisée et dont la performance dépend désormais largement de sa capacité à innover. Dans le contexte actuel, une stratégie de soutien aux « clusters », à laquelle correspond la politique des pôles de compétitivité, devient essentielle.***

***L’Institut de l’entreprise préconise, dans le cadre de son « Agenda 2020 de croissance », de consolider la politique des pôles de compétitivité par trois mesures clés : (1) réduire le nombre actuel de pôles et concentrer leurs efforts sur les secteurs les plus prometteurs ; (2) renforcer leur capacité à accompagner les innovations et leur commercialisation; (3) impliquer davantage les grandes entreprises.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CHIFFRES CLES** *En France en 2012, les pôles représentent seulement :* *•4,5 % des dépenses de R&D…* *•… Mais 1,5 % des brevets* *•5 % des créations d’entreprises innovantes.* *Seuls 25% des projets accompagnés par les pôles génèrent une innovation.*  |  | **Proposition 1 : Réduire le nombre de pôles existants et les concentrer sur les secteurs à fort potentiel**La France compte aujourd’hui 71 pôles de compétitivité (contre 15 clusters d’excellence en Allemagne et 6 seulement en Finlande). 62 d’entre eux se partagent 50 % du financement global disponible. De plus, ces pôles concernent peu les secteurs à plus fort potentiel et ne couvrent, selon notre évaluation, que 13 des 85 « technologies d’avenir » identifiées par le Ministère de l’Industrie. **Il est nécessaire de mettre fin à cette logique du « saupoudrage » en ramenant à autour de 10 à 15 pôles le nombre de pôles nationaux. Ainsi, ils seraient à même d’atteindre une taille critique et de se concentrer sur les secteurs à plus fort potentiel**. |
|  | **Proposition 2 : Renforcer la capacité des pôles à accompagner l’innovation et la mise sur le marché des projets**Les pôles de compétitivité sont encore majoritairement pilotés par l’État et très concentrés sur l’innovation en « amont ». Axés sur le développement de nouvelles technologies, ils soutiennent en priorité des programmes de R&D à forte composante publique. Or, la France accuse un plus grand retard en innovation « aval » qu’au niveau « amont ». Selon l’OCDE, si la dépense de R&D française est en ligne avec la moyenne des pays développés, seules 23 % des entreprises françaises ont recours à l’innovation non-technologique (contre 47 % en Allemagne). **Les pôles doivent donc renforcer leur capacité à proposer des services en matière de commercialisation, de design, de mise en place de nouveaux *business models – des* leviers sur lesquels les entreprises françaises sont souvent moins performantes que leurs concurrentes étrangères.** |
|  |  |
| **DIAGNOSTIC DE L’INSTITUT DE L’ENTREPRISE***« La démarche impulsée par le rapport de Christian Blanc,* Pour un écosystème de croissance*, a permis depuis 2004 une révolution dans les politiques publiques de développement des territoires. Cependant, il s’agit d’un tournant inabouti. »*Vanessa Cordoba et Romain Lucazeau – co-auteurs de la note de l’Institut de l’entreprise. |
|  | **Proposition 3 : Impliquer davantage les grandes entreprises dans les pôles**Pour renforcer la capacité des PME et ETI à transformer l’innovation en marchés, le levier des grandes entreprises est essentiel. Ces dernières représentent, 53% des exportations et peuvent significativement contribuer à projeter les autres constituants des écosystèmes à l’international, à travers, par exemple, des offres communes. Les pôles de compétitivité ne favorisent pas aujourd’hui une telle implication des grands groupes, car les types de partenariats qui leur sont proposés ciblent prioritairement la R&D et ne répondent pas forcément à leurs attentes. **Pour ne pas priver les pôles de compétitivité de ces vecteurs de développement majeurs, il est impératif d’intégrer davantage les grands groupes à ces dispositifs, grâce à une offre de services adaptée.** |

Contacts presse

Julie Micheli-Palme – jmicheli@idep.net 01 53 23 05 45 / Agathe Kalfon – akalfon@idep.net - 01 53 23 05 46